

**Conseil Communautaire  
de la Communauté de Communes du Loir  
En date du 3 MARS 2010**

**COMPTE - RENDU**

L'an deux mil dix, le trois du mois de Mars, à 20 heures 30, le Conseil de la Communauté de Communes du Loir s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle communale de Montreuil sur Loir, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CHUPIN, Président.

	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
<b>BEAUVAU</b>	M. Marc BERARDI	M. Jean Paul MERCIER
<b>CHAUMONT D'ANJOU</b>	M. Jean Pierre BEAUDOIN M. François EDIN	
<b>CORZÉ</b>	M. Augustin DERSOIR M. Claude FOSSET M. Jean Philippe GUILLEUX	
<b>CORNILLÉ LES CAVES</b>	M. Paul RABOUAN M. Raymond GARCIA	
<b>HUILLE</b>	M. Guy ADRION M. Bernard GACHIGNARD	
<b>JARZE</b>	Mme Elisabeth MARQUET M. Jean Albert MARCHAISON M. Noël LUSSON	
<b>LA CHAPELLE ST LAUD</b>	M. Jean-Yves CHASSANITE	M. Jean-Claude LEGAY
<b>LÉZIGNÉ</b>	M. Henri LEBRUN M. Patrice AILLERIE	
<b>LUÉ EN BAUGEOIS</b>	M. Bernard de la PERRAUDIERE M. Paul BERTRAND	
<b>MARCE</b>	M. Patrice DAVIAU M. Patrick MERCIER	
<b>MONTREUIL SUR LOIR</b>	M. Jean-Claude CHUPIN Mme Véronique RENO	
<b>SEICHES SUR LE LOIR</b>	Mme Odile CHALAIN M. Alain LECOQ M. Philippe LAURENT M. David RIGAUD	Mme Cécile GILBERT
<b>SERMAISE</b>		M. Jean-Noël LETENEUX

**Excusés :**

M. Jean-Paul BOMPAS  
M. Bernard LAHONDES  
M. Mickaël BRIERE  
M. Jean-Luc MONTANE

M. Richard CARON  
Observations compte rendu réunion du 27 janvier 2010: néant

Désignation secrétaire de séance : Madame Véronique RENOUE

➤ **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION BUDGET  
GENERAL et BUDGETS ANNEXES – Année 2009 :**

Rapporteur : Monsieur Paul RABOUAN

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par Madame le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, pour le budget général et les budgets annexes.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2009,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier 2009 au 31 Décembre 2009,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2009, par Madame le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire d'approuver le compte de gestion 2009 du budget général et des budgets annexes.**

**Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité**

➤ **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET GENERAL et BUDGETS ANNEXES – Année 2009 :**

Rapporteur : Monsieur Paul RABOUAN

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Paul RABOUAN, Vice- Président, délibérant sur le Compte Administratif du budget général et des budgets annexes pour l'exercice 2009

Après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,.

I - donne acte au Président M. CHUPIN, de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

	Budget Général		Z.A. la Suzerolle		Z.A la Robinière	
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats reportés		2 058 472.22			7 011.63	
Opérations 2009	3 469 486.24	4 068 788.00	56 199.83	56 199.83	1 086.51	8 098.14
TOTAUX	3 469 486.24	6 127 260.22	56 199.83	56 199.83	8 098.14	8 098.14
Résultats de clôture		<b>2 657 773.98</b>		-	-	
INVESTISSEMENT						
Résultats reportés	691 083.73		195 227.04		65 000.00	
Opérations 2009	996 113.80	1 113 410.27	66 055.09		8 098.14	
TOTAUX	1 687 197.53	1 113 410.27	261 282.13	-	73 098.14	-
Résultats de clôture	- <b>573 787.26</b>		- <b>261 282.13</b>		- <b>73 098.14</b>	
ENSEMBLE						
Résultats reportés		1 367 388.49	195 227.04		72 011.63	
Opérations 2009	4 465 600.04	5 182 198.27	122 254.92	56 199.83	9 184.65	8 098.14
TOTAUX	4 465 600.04	6 549 586.76	317 481.96	56 199.83	81 196.28	8 098.14
Résultats de clôture		<b>2 083 986.72</b>	- <b>261 282.13</b>		- <b>73 098.14</b>	

	ZA de Marcé		ZA du Bourg Joli		SPANC	
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats reportés					-	62.28
Opérations 2009	-	-	-	-	1 500.00	2 275.00
TOTAUX	-	-	-	-	1 500.00	2 337.28
Résultats de clôture		-		-		<b>837.28</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>						
Résultats reportés	-		-		-	
Opérations 2009	-	-	-		-	
TOTAUX	-	-	-	-	-	-
Résultats de clôture	-		-		-	
<b>ENSEMBLE</b>						
Résultats reportés		-	-		-	62.28
Opérations 2009	-	-	-	-	1 500.00	2 275.00
TOTAUX	-	-	-	-	1 500.00	2 337.28
Résultats de clôture		-	-			<b>837.28</b>

II - CONSTATE aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

III - RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,

IV – ARRETE les résultats définitifs tels que ci-dessus.

V – APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2009.

**Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire d'approuver le Compte administratif du budget général et des budgets annexes de l'année 2009.**

**Décision du Conseil Communautaire : Approuvé à l'unanimité**



➤ **AFFECTATION DES RÉSULTATS 2009 AU BUDGET GENERAL 2010 :**

Rapporteur : Monsieur Paul RABOUAN

Monsieur le Président, après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2009,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2009

Constatant que le Compte Administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement de :

	<b>BUDGET GENERAL</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	
résultats au titre des exercices antérieurs (+) (-)	2 058 472.22
au titre de l'exercice arrêté (+) (-)	599 301.76
soit un résultat à affecter de (+) (-)	2 657 773.98
<b>INVESTISSEMENT</b>	
excédent d'investissement à reporter	0.00
besoin de financement de la section (hors R.A.R)	573 787.26
Solde des restes à réaliser d'investissement	212 300.00
.....Dépenses	85 000.00
.....Recettes	
Soit un solde d'exécution d'investissement reporté de :	701 087.26
<b>AFFECTATION</b>	
<b>Affectation pour financer le déficit d'invest. au 1068</b>	<b>701 087.26</b>
<b>Excédent de fonctionnement reporté 002</b>	<b>1 956 686.72</b>

**Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire d'approuver cette affectation de résultats 2009 au budget général 2010.**

**Décision du Conseil Communautaire : Approuvé à l'unanimité**

➤ **BUDGETS ANNEXES : AFFECTATION DU RÉSULTAT 2009 AU BUDGET 2010 :**

Rapporteur : Monsieur Paul RABOUAN

Monsieur le Président, après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2009,  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2009  
Constatant que le Compte Administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement de :

	<b>ZA Suzerolle Seiches</b>	<b>ZA la Robinière Lézigné</b>	<b>ZA de Marcé</b>	<b>ZA du Bourg Joli</b>	<b>SPANC</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
Résultats au titre des exercices antérieurs (+) (-)	0.00				62.28
au titre de l'exercice arrêté (+) (-)	0.00		0.00	0.00	775.00
soit un résultat à affecter de (+) (-)	0.00		0.00	0.00	837.28
<b>INVESTISSEMENT</b>					
besoin de financement de la section (hors R.A.R)	261 282.13	73 098.14	0.00	0.00	0.00
<b>AFFECTATION</b>					
Affectation pour financer le déficit d'invest. au 1068	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	
Excédent de fonctionnement reporté 002					<b>837.28</b>
Déficit d'investissement reporté 001	<b>261 282.13</b>	<b>73 098 .14</b>			

**Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire d'approuver ces affectations de résultat 2009 aux budgets annexes 2010.  
Décision du Conseil Communautaire : Approuvé à l'unanimité**

➤ **SUBVENTIONS ANNÉE 2010** : Rapporteur : Monsieur Paul RABOUAN

Monsieur le Vice-Président, après examen par la commission des finances et le bureau, propose d'attribuer les subventions suivantes au titre de l'année 2010 :

<b>CLASSIFICATION</b>	<b>Organisme</b>	<b>Montant 2010</b>
<b>Tourisme Culture</b>		<b>19 105.00 €</b>
	Association Chapelle Monplacé	2 500.00 €
	Association Chapelle Monplacé (quadricentenaire)	2 500.00 €
	La Lyre Jarzéenne	600.00 €
	Société de Boules de Fort (Cercle Saint Martin à MARCE)	350.00 €
	Office de Tourisme du Loir en Anjou	13 155.00 €
<b>Economique</b>		<b>150.00 €</b>
	COMITE D'EXP. ECONO. 49	150.00 €
<b>Social</b>		<b>61 628.00 €</b>
	Association du Centre Médico Social	37 000.00 €
	FORMACTION	3 000.00 €
	A.D.M.R. SEICHES	9 360.00 €
	A.D.M.R. DURTAL	1 200.00 €
	A.D.M.R. Loir et Sarthe DAUMERAY	220.00 €
	A.D.M.R. des Basses Vallées à TIERCE	457.00 €
	SOLIPASS TIERCE	457.00 €
	Coordination Gérontologique du Baugeois (C.L.I.C.)	9 284.00 €
	ASS. LOGEMENT & HABITAT	650.00 €
<b>Enfance-Jeunesse</b>		<b>27 700.00€</b>
	SIVM Soucelles-Villevêque	16 000 00 €
	Ass.Petite Enfance ANGERS « crèche La Ribambelle »	5 100.00 €
	Mairie de Pellouailles les Vignes	6 500.00 €
	Association des jeunes de Montreuil sur Loir	100.00 €
<b>Divers</b>		<b>8 059.00 €</b>
	A.S.E.R. Seiches sur le Loir	1 900.00 €
	RURALITES BAUNE 2010	1 500.00 €
	Association jeunes agriculteurs ANGERS	1 500.00 €
	Association Pays Loire Angers	2 859.00 €
	Ass.pour la Sauvegarde du Matériel Agricole du Loir MONTREUIL sur LOIR	300.00 €
<b>Reste à répartir</b>		<b>33 358.00 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>150 000.00 €</b>

**Décision du Conseil Communautaire : adopté à l'unanimité, n'ont pas pris part au vote :**

Monsieur Noël LUSSON pour l'association de la Chapelle de Monplacé  
Monsieur Albert MARCHAISON pour la Lyre Jarzéenne  
Monsieur Bernard de la PERRAUDIERE pour l'Office de Tourisme du Loir en Anjou  
Madame Véronique RENOUE pour l'Association du Centre Médico Social

Monsieur le Président propose d'adopter la règle suivante concernant les demandes de subventions par les associations : si la communauté de communes verse une subvention, les communes ne versent pas de subvention, sauf s'il s'agit d'une manifestation spécifique sur la commune.

Monsieur le Président indique que plusieurs demandes de subventions sont en instance et qu'elles seront examinées ultérieurement après réception d'informations complémentaires. Il s'agit de :

- L'association ESCALE pour le relais emploi
- L'association SOLIPASS pour l'ancre verte
- Le secours populaire de Seiches sur le Loir
- L'association les Loustics du Loir
- Le Pays Loire Angers pour la filière bois

➤ **VOTE DU TAUX RELAIS ANNEE 2010 :**

Rapporteur : Monsieur Paul RABOUAN

Monsieur le Vice-Président rappelle qu'à compter de 2010, la taxe professionnelle est supprimée et remplacée par la Cotisation Economique Territoriale (C.E.T.). Cette cotisation sera composée entre autres de :

- La cotisation foncière des entreprises qui devrait correspondre à l'actuelle part foncière de la taxe professionnelle ; son taux restera fixé par la communauté de communes.
- La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises ; son taux sera fixé au niveau national.

L'année 2010 étant une année transitoire, les collectivités doivent voter un taux relais, il est donc proposé au conseil communautaire de fixer le taux relais pour l'année 2010, à **11,12%**

**Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité**

➤ **VOTE DU BUDGET GENERAL et BUDGETS ANNEXES – ANNEE 2010** : Rapporteur Monsieur Paul RABOUAN

Après avoir pris connaissance du projet des budgets pour l'année 2010 proposé par le Président et examiné par la commission des finances et le bureau, et après avoir vérifié l'équilibre en Recettes et en Dépenses:

**BUDGET GENERAL**

<b>Dépenses fonctionnement</b>		<b>Euros</b>
011	Charges à caractère général	306 500,00
012	Charges de personnel	350 000,00
65	Charges de Gestion courante	1 299 803,00
66	Charges financières	57 660,00
67	Charges exceptionnelles	10 000,00
68	Dotation aux amort.et provisions	61 936,00
73	Atténuation produits	1 450 512,00
22	Dépenses imprévues	116 589,00
023	Virement à la section d'investis.	2 300 000,00
<b>TOTAL</b>		<b>5 953 000,00</b>

<b>Recettes fonctionnement</b>		<b>Euros</b>
70	Produit des services	737 380,00
73	Impôts et taxes	1 880 000,00
74	Dotation et compensation	1 121 945,00
75	Loyers	136 366,78
77	Produits exceptionnels	
76	Intérêts placement	18 000,00
78	Amortissement subventions	836,00
002	Excédent reporté	2 058 472,22
<b>TOTAL</b>		<b>5 953 000,00</b>

<b>Dépenses investissement</b>		<b>Euros</b>
	Déficit reporté	671 933,73
13	Amortissement subvention	836,00
16	Rembt Kal Emprunts	200 000,00
2 031	Frais d'études	20 000,00
20 414	Fonds concours	20 000,00
20	acquisition logiciels	100 000,00
21	Acquisitions	715 000,00
23	Travaux	1 165 003,27
27	Créances	537 227,00
020	Dépenses imprévues	150 000,00
<b>TOTAL</b>		<b>3 580 000,00</b>

<b>Recettes investissement</b>		<b>Euros</b>
1068	Affectation résultat	671 933,73
021	Virement de la section de Fonctienn.	2 300 000,00
024	ventes	20 000,00
10222	FCTVA	96 230,27
28	Amortissements	61 936,00
13	Subventions	419 900,00
165	Cautions	10 000,00
<b>TOTAL</b>		<b>3 580 000,00</b>

<b>TOTAL DES SECTIONS</b>	<b>9 533 000,00</b>
---------------------------	---------------------

**BUDGETS ANNEXES**

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>ZA SUZEROLLE SEICHES</b>	<b>ZA ROBINIERE LEZIGNE</b>	<b>ZA MARCE</b>	<b>ZA Bourg Joli CORZE</b>	<b>SPANC</b>	<b>TOTAUX Budgets annexes</b>
Recettes (a)	2 208 265.00 €	2 974,86 €	50 000,00 €	150 000,00 €	1 962.72 €	2 413 202.58 €
Dépenses (b)	2 208 265.00 €	2 974,86 €	50 000,00 €	150 000,00 €	2 800.00 €	2 414 039.86 €
Résultat (a-b=c)	- €	- €	- €		- 837.28 €	- 837.28 €
excédent réporté N-1 en recettes (d)	- €	- €	- €		837,28 €	837,28 €
<b>TOTAL Section (a+d)</b>	<b>2 208 265.00 €</b>	<b>2 974.86 €</b>	<b>50 000,00 €</b>	<b>150 000,00 €</b>	<b>2 800,00 €</b>	<b>2 414 039. 86 €</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>ZA SUZEROLLE SEICHES</b>	<b>ZA ROBINIERE LEZIGNE</b>	<b>ZA MARCE</b>	<b>ZA Bourg Joli CORZE</b>	<b>SPANC</b>	<b>TOTAUX Budgets annexes</b>
Recettes (A)	2 480 398.00 €	76 073,00 €	50 000,00 €	150 000,00 €	- €	2 756 471,00 €
Dépenses (B)	2 219 115.87 €	2 974.86 €	50 000,00 €	150 000,00 €	- €	2 422 090.73 €
Résultat (A-B= C)	261 282.13 €	73 098.14 €	- €		- €	334 380.27 €
Déficit réporté N-1 en dépenses (D)	261 282.13 €	73 098.14 €	- €		- €	334 380.27 €
<b>TOTAL section (B + D)</b>	<b>2 480 398.00 €</b>	<b>76 073,00 €</b>	<b>50 000,00 €</b>	<b>150 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>2 756 471.00 €</b>

<b>TOTAL DES SECTIONS</b>	<b>4 688 663.00 €</b>	<b>79 047.86 €</b>	<b>100 000,00 €</b>	<b>300 000,00 €</b>	<b>2 800,00 €</b>	<b>5 170 510,86 €</b>
---------------------------	-----------------------	--------------------	---------------------	---------------------	-------------------	-----------------------

**Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire d'approuver les budgets uniques 2010.  
 Décision du Conseil Communautaire : Approuvé à l'unanimité**

Avant d'examiner le versement de l'attribution de compensation et de dotation de solidarité aux communes, Monsieur Bernard GACHIGNARD distribue un document à chaque délégué concernant la répartition et l'évolution de la dotation de solidarité communautaire depuis 2008.

Monsieur Guy ADRION rappelle qu'il avait demandé à Monsieur le Président d'étudier la modification des clés de répartition de la dotation de solidarité.

Monsieur le Président précise qu'en 2009, en complément de la dotation de solidarité, un fonds de concours d'un montant de 20.000 € a été institué au profit de toutes les communes quelle que soit leur population, et que, d'autre part, il convient de s'interroger sur la pérennité du versement de ces dotations aux communes, compte-tenu de l'incertitude qui pèse sur les recettes de la CCL due à la réforme de la taxe professionnelle. Cependant il faut continuer à réfléchir sur ces dotations.

➤ **REVERSEMENT DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION AU PROFIT DES COMMUNES MEMBRES – Année 2010 :**

Rapporteur : Monsieur Paul RABOUAN

Conformément à l'article 1609 normes C du Code Général des Impôts, Monsieur le Président et le Bureau proposent au Conseil Communautaire de reverser à chaque commune membre une attribution de compensation pour l'année 2010 qui sera égale :

1) à celle de l'année 2000 pour les 9 communes adhérentes à la Communauté de Communes du Loir au 1<sup>er</sup> Janvier 2000, (déduction faite des charges transférées).

2) au produit de la taxe professionnelle perçu par les communes en 2000 augmenté de la compensation versée aux communes pour la suppression progressive de la part salaires de la base de la taxe professionnelle perçue en 2000, pour les communes de Huillé et Montreuil sur Loir,

3) à 100% du produit de la taxe professionnelle perçu par la Commune de LEZIGNE en 2000 augmenté de la compensation versée à la Commune pour la suppression progressive de la part salaire de la base de la taxe professionnelle perçue en 2000 (conformément à la délibération de la Communauté de Communes du Loir du 10 Octobre 2000).

4) au produit de la taxe professionnelle perçu en 2001 augmenté de la compensation versée aux communes pour la suppression progressive de la part salaires de la base de la taxe professionnelle perçue en 2001, pour la Commune de Cornillé les Caves (cf délibération du 19 Novembre 2001).

Le montant annuel attribué à chaque commune sera conforme au tableau ci-dessous et fera l'objet d'un versement mensuel.

SEICHES SUR LE LOIR	300.269,57 €
CORZE	156.651,98 €
JARZE	143.520,85 €
MARCE	62.568,61 €
LA CHAPELLE ST LAUD	22.744,25 €
BEAUVAU	16.712,99 €
SERMAISE	88,88 €

CHAUMONT D'ANJOU	713,00 €
LUE EN BAUGEOIS	4.536,43 €
LEZIGNE	208.616,88 €
HUILLE	699,74 €
MONTREUIL SUR LOIR	22.487,37 €
CORNILLÉ LES CAVES	171.032,86 €

**TOTAL 1 110.643,41 €**

**Monsieur le Vice-Président propose au Conseil Communautaire d'approuver le reversement de l'attribution de compensation au profit des communes membres pour l'année 2010.**

**Décision du Conseil Communautaire : Adopté par 28 voix pour et 2 abstentions (Messieurs ADRIEN et GACHIGNARD)**

**➤ DOTATION DE SOLIDARITÉ COMMUNAUTAIRE - ANNEE 2010 - REVERSEMENT AU PROFIT DES COMMUNES MEMBRES :**

Rapporteur : Monsieur Paul RABOUAN

Le Bureau propose :

de fixer, pour l'année 2010, le montant de la dotation de solidarité communautaire à **365.932 €**, réparti selon les critères suivants (soit 50 % en fonction du potentiel fiscal, 50 % en fonction de la population, + 15 % au profit des communes de moins de 300 habitants et + 10 % pour les communes entre 300 et 1000 habitants) et en tenant compte de l'actualisation de ces deux critères.

Le montant de la Dotation s'élève donc pour chaque Commune à :

▪ BEAUVAU :	9.095 €
▪ CHAUMONT d'ANJOU :	10.787 €
▪ LUE EN BAUGEOIS :	11.196 €
▪ SERMAISE :	10.897 €
▪ LA CHAPELLE ST LAUD:	19.124 €
▪ MARCE :	28.549 €
▪ CORZE :	49.345 €
▪ JARZE :	47.238 €
▪ SEICHES SUR LE LOIR :	91.193 €
▪ LEZIGNE :	26.460 €
▪ HUILLE :	17.488 €
▪ MONTREUIL SUR LOIR	18.463 €
▪ CORNILLE les CAVES	26.096 €

Il sera procédé au paiement de ces sommes sous forme de versements mensuels aux communes. Les crédits nécessaires sont prévus à l'article 73962 du Budget.

**Monsieur le Vice-Président propose au Conseil Communautaire d'approuver le montant de la dotation de solidarité communautaire et le reversement au profit des communes membres pour l'année 2010.**

**Décision du Conseil Communautaire : Adopté par 28 voix pour et 2 abstentions (Messieurs ADRION et GACHIGNARD**

➤ **REMBOURSEMENTS FRAIS de PERSONNEL et FRAIS ADMINISTRATIFS à la CCL – ANNEE 2010**

Rapporteur : Monsieur Paul RABOUAN

Monsieur le Vice-Président demande au Conseil Communautaire l'autorisation d'émettre les titres de recettes suivants pour l'année 2010 :

1/ Remboursement des frais de personnel à la Communauté de Communes du Loir : **article 6419**

- par le SIAEP de SEICHES SUR LE LOIR pour un montant de : 12.252,00 €
- par le SIVU de SEICHES SUR LE LOIR pour un montant de : 4.000,00 €
- par la commune de CORZE pour un montant de : 19.050, 00 €

2/ Remboursement des frais administratifs à la Communauté de Communes du Loir : **article 7475**

- par le SIAEP de SEICHES SUR LE LOIR pour un montant de : 1.000,00 €
- par le SIVU de SEICHES SUR LE LOIR pour un montant de : 1.000,00 €

**Monsieur le Vice-Président propose au Conseil Communautaire d'accepter ces remboursements de frais pour l'année 2010.**

**Décision du Conseil Communautaire : adopté à l'unanimité**

➤ **DÉPENSES IMPREVUES :**

Rapporteur : Monsieur Paul RABOUAN

Compte - tenu des crédits inscrits au budget 2010 à l'article 022 soit 104.000 €, et à l'article 020 soit 150.000 € et conformément aux dispositions en vigueur, Monsieur le Vice-Président propose que le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à prélever par arrêté sur les comptes 020 et 022, les crédits nécessaires pour régler une dépense non prévue au budget, à charge pour lui d'en rendre compte au Conseil Communautaire.

**Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité**

➤ **FACTURES JEUNESSE - PAIEMENT PAR TICKETS CESU :**

Rapporteur : Monsieur Augustin DERSOIR

Monsieur le Président rappelle, que dans le cadre de la gestion directe de la compétence jeunesse, la communauté de communes est habilitée à percevoir les paiements des familles.

De plus en plus de parents demandent la possibilité de paiement par l'intermédiaire du Chèque Emploi Service Universel -CESU TSP (titre spécial de paiement à montant prédéfini) pour la fréquentation par leurs enfants âgés de moins de 6 ans.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire :

- d'autoriser le paiement des services jeunesse, au profit des enfants de moins de 6 ans, au moyen des CESU

**Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité**

➤ **AMENAGEMENT Z.A. La SUZEROLLE à SEICHES sur le LOIR - ECHANGE TERRAINS.-**

Rapporteur : Monsieur Patrice DAVIAU

Dans le cadre du projet d'aménagement de la zone de la Suzerolle à Seiches sur le Loir, et notamment des voies de desserte, Monsieur le Vice Président explique qu'un échange de terrain est nécessaire avec deux propriétaires. Il concernerait :

- La parcelle YB 291 d'une superficie de 8 ares 17, propriété de la SCI BALOIN IMMOBILIER, ZA la Suzerolle à Seiches sur le Loir.
- La parcelle YB 284 d'une superficie de 5 ares 09, et YB 286 d'une superficie de 47 ares propriété de la SCI AUBRY IMMOBILIER, ZA la Suzerolle à Seiches sur le Loir.

Il est donc proposé au conseil communautaire :

D'autoriser Monsieur le Président à procéder à l'échange, sans soulte, de :

- La parcelle YB 291 contre la parcelle YB 292 appartenant à la Communauté de Communes ;
- Les parcelles YB 284 et 286 contre la parcelle YB 288 appartenant à la Communauté de Communes.

D'autoriser Monsieur le Président ou l'un des Vice Présidents à signer tout document se rapportant à cet échange, chez Maître Michel MORIN, notaire à Seiches sur le Loir.

Les frais de bornage et d'actes notariés sont à la charge de la Communauté de Communes.

**Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité**

➤ **BAUX COMMERCIAUX DEROGATION CLAUSE REVISION LOYERS – ANNEE 2009.-**

Rapporteur : Monsieur Patrice DAVIAU

Monsieur le Vice-Président rappelle que par délibération du 6 Mai 2009, le conseil communautaire avait décidé de déroger à la clause relative à la révision du loyer des baux, pour l'année 2009, en appliquant une augmentation de loyer de 2%.

Il est demandé au Conseil Communautaire de préciser, que ce taux s'applique à compter de 2009 pour une période d'un an, à savoir :

Entreprises	Date d'effet	Montant H.T.
Façonnage du Loir	1 <sup>er</sup> Juin 2009 au 31 Mai 2010	1.530.00 €
Monsieur MOREAU	1 <sup>er</sup> Juin 2009 au 31 Mai 2010	225.75 €
A.F.T.P.	15 Juillet 2009 au 14 Juillet 2010	306.00 €

**Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité**

➤ **SIG – NUMERISATION des DONNEES PLU et RESEAUX - DEMANDE SUBVENTIONS FEDER – FNADT et CONSEIL REGIONAL.**

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude CHUPIN

Monsieur le PRESIDENT rappelle que suite à la numérisation du plan cadastral de toutes les communes, la communauté de communes a décidé d'y intégrer les données des PLU et des réseaux eaux usées et eaux pluviales.

Le montant prévisionnel de ces prestations s'élève à 80.000 € H.T.

Pour encourager les collectivités à développer leur SIG, un soutien financier peut être apporté à la numérisation des données des PLU et des réseaux, si l'opération correspond au cahier des charges de la DDT pour les PLU et critères GEOPAL pour les réseaux.

Compte-tenu que la numérisation des données des PLU et des réseaux répond à ces deux critères,

Il est donc proposé au conseil communautaire :

- De solliciter :
  - auprès de l'ETAT, au titre du FNADT une subvention à hauteur de 20%
  - auprès de l'EUROPE, au titre du FEDER une subvention à hauteur de 40%
  - auprès du Conseil Régional, une subvention à hauteur de 20%

**Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité**

➤ **RUISSEAUX – ETUDES PREALABLES – DEMANDE SUBVENTIONS  
AGENCE DE L’EAU et CONSEIL GENERAL .**

Rapporteur : Madame Elisabeth MARQUET

Madame la Vice-Présidente rappelle que, depuis le transfert à la communauté de communes de la compétence « ruisseaux », la commission a travaillé sur le recensement de tous les ruisseaux sur son territoire. Pour répondre à la directive européenne et aux règles de l’Agence de l’Eau, il est proposé au conseil communautaire d’engager, pour une première étape, une étude en vue de dresser une cartographie des ruisseaux, sur le territoire de la Communauté de Communes, et d’établir le diagnostic de leur état actuel.

Le montant prévisionnel de cette étude s’élève à 20.000 € H.T.

Dans le cadre de son 9<sup>ème</sup> programme, l’Agence de l’Eau peut intervenir sur ces études aux taux de 50%.

Le Conseil Général peut participer à hauteur de 30%

Il est donc proposé au conseil communautaire :

- D’engager l’étude concernant l’état des ruisseaux
- De solliciter auprès de l’Agence de l’Eau Loire Bretagne et du Conseil Général de Maine et Loire les subventions correspondantes.

**Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l’unanimité**

➤ **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE SINISTRES CHARENTE-  
MARITIME et VENDEE.**

Rapporteur : Monsieur Jean Claude CHUPIN

Faisant suite à la tempête qui a balayé la France le samedi 27 et le dimanche 28 Février 2010 et touché plus durement les départements de Vendée et de Charente-Maritime, je souhaite que notre Communauté de Communes, au nom de toutes les communes, marque sa solidarité intercommunale et apporte son soutien aux sinistrés.

Je vous propose donc,

De voter une subvention exceptionnelle de 2.000 € pour ces sinistrés qui sera versée à l’association des maires.

Cette dépense sera inscrite à l’article 6748 du budget 2010

**Décision du conseil communautaire : Adopté à l’unanimité**

## ➤ **INFORMATIONS :**

**SICTOM :** Monsieur Noël LUSSON informe les délégués que la prochaine assemblée générale du SICTOM est fixée au Samedi 13 Février et que la réunion préparatoire pour les délégués est fixé au mercredi 10 Mars à 18 heures 30.

**SPANC :** Monsieur le Président donne le résultat d'appel d'offres du marché lancé en partenariat avec la Communauté de Communes des Portes de l'Anjou pour le contrôle de 1450 ANC. Le mieux disant est la SAUR pour un montant de 80 240 euros TTC (représentant donc 55,20 euros par ANC) ;

Une subvention à hauteur de 50 % du diagnostic sera versée par l'Agence de l'Eau.

Il restera donc à la charge de la CCL, un coût de 27,60 par ANC.

Il conviendra lors d'un prochain bureau d'examiner le mode de facturation de la redevance ou non auprès des administrés.

**SMRA :** M. CHUPIN informe de la reprise des ateliers thématiques du DOG :

- Atelier rayonnement et développement économique : 9 Mars à 18 heures
- Atelier multipolarité et déplacement : 22 Mars à 18 heures
- Atelier habitat : 26 Mars à 18 heures
- Paysage et environnement : 31 Mars à 18 heures
- Réunion de tous les conseillers municipaux pour la présentation du DOG : le 21 Avril 2010 à 20 H 30 à la salle Louis Touchet à JARZE

En fin de séance Monsieur le Président informe les délégués que Monsieur PAILLET serait intéressé par l'acquisition d'une parcelle de 3500 à 4000 m<sup>2</sup> sur la zone artisanale de Jarzé pour y installer quatre entreprises dans le domaine de la construction, avec un effectif de 12 à 15 personnes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 15

Le Président,

Jean-Claude CHUPIN